

avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (page 11006).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et les représentants de tous les partis d'avoir fait en sorte que je puisse faire cette intervention. C'est un exemple du comportement civilisé que nous pouvons tous nous permettre de temps à autre, et qui est particulièrement le bienvenu dans cette enceinte.

Cela dit, j'aimerais maintenant parler du budget, une mesure, elle, fort peu civilisée comme les Canadiens l'ont bien compris depuis son annonce la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Wilson). Je voudrais tout d'abord vous dire qu'à mon avis les Canadiens ne sont ni des altruistes ni des égoïstes. Le Canadien moyen, comme le citoyen moyen de n'importe quel pays du monde, a un certain sens de la décence et de l'équité. Il est bien certain qu'au Canada, à l'approche du budget annuel, le Canadien moyen ne s'attend pas à ce qu'on lui fasse la charité ni des largesses. Mais il s'attend à une certaine forme d'équité, c'est certain.

Au NPD, nous avons envoyé ces dernières semaines un groupe de travail sur l'imposition présidé par notre critique des finances voyager dans la plus grande partie du Canada. Nous avons écouté nos compatriotes, hommes et femmes, partout dans le pays. S'il y a quelque chose de clair et de manifeste dans ce qu'ils nous ont dit, c'est bien que le budget doit être équitable. On retrouve de façon flagrante cette même opinion dans un sondage d'opinion d'il y a quelques semaines, à l'occasion duquel plus de 80 p. 100 des Canadiens ont déclaré qu'à leur avis la caractéristique majeure d'un budget, et je le répète, ne devait pas être de leur faire la charité en tant que particuliers ou en tant que régions du Canada; mais ils estimaient toutefois à une majorité écrasante qu'il fallait une certaine forme d'équité dans le budget.

Nous savons en particulier que les Canadiens, où qu'ils vivent, avaient estimé que le dernier budget était tout ce qu'on voulait sauf équitable, et qu'ils espéraient que le ministre et ses collègues du cabinet auraient pris conscience de leurs erreurs et présenté la semaine dernière un budget rectifiant les injustices du passé. Or nous avons ici un budget qui s'avère l'un des budgets les plus injustes jamais soumis à notre Parlement. Les conservateurs ont imposé une augmentation d'impôts aux Canadiens à l'automne 1984. Ils ont imposé une autre forte

Le budget—L'hon. E. Broadbent

hausse de taxes à la famille moyenne au printemps 1985. Et de nouveau à l'hiver 1986, le Canadien moyen a été la cible des conservateurs. Il serait temps que le gouvernement laisse un peu souffler les simples citoyens du Canada.

Je ne vais pas m'apesantir sur les détails, mais le NPD, conformément aux traditions socio-démocrates de notre pays et d'ailleurs, estime qu'il ne suffit pas de critiquer, il faut proposer autre chose. Avant que le ministre ne présente son budget, la critique des finances du NPD, au nom de mes collègues, a présenté en détail une formule de remplacement qu'il aurait fallu suivre en 1986. C'était une formule qui nous permettait de nous attaquer au déficit tout en maintenant les programmes essentiels, mais son plus grand mérite aurait été de répondre à l'aspiration des Canadiens à l'équité.

Dans la lettre qu'il a envoyée au ministre, notre critique des finances démontrait concrètement que certaines exemptions personnelles d'impôt étaient non seulement injustes mais néfastes sur le plan économique et devaient donc être supprimées. Après avoir analysé un certain nombre de dépenses fiscales qui procurent non pas des millions mais des milliards de dollars aux sociétés, et dont certaines sont économiquement non productives, il a proposé d'en supprimer certaines. Enfin, il a recommandé certaines modifications au règlement. Je tiens à souligner que si le ministre avait écouté ce que nous avions à dire, nos propositions auraient eu pour effet net de lui permettre de réaliser autrement des recettes de 3.2 milliards de dollars.

Je souligne, avant de parler de l'attitude du gouvernement sur la question de l'équité, tout le sérieux avec lequel nous lui proposons une solution de rechange et avec lequel nous reconnaissons qu'il y a certains problèmes structurels graves auxquels le gouvernement du Canada doit faire face. Nous avons proposé une autre solution au ministre, mais nous a-t-il prêté attention? A-t-il écouté les inquiétudes exprimées par les Canadiens depuis le dernier budget? Pas du tout. Au lieu de colmater les principales échappatoires pour les riches au Canada, au lieu de prendre des mesures pour éliminer certains des programmes de dépenses fiscales offerts depuis 15 ans, le ministre a préféré frapper la famille moyenne d'une autre hausse d'impôt de \$350. Cette dernière augmentation porte à plus de \$1,300 les hausses d'impôt subies depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir à l'automne de 1984. Il s'agit de la ponction fiscale la plus forte de l'histoire du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale de la part d'un gouvernement qui avait promis de faire le contraire. Il avait en effet promis un répit aux Canadiens ordinaires, et il est grand temps qu'il commence à honorer ses engagements.

Après la présentation du budget, nous, du NPD, nous sommes efforcés de défendre la cause de l'équité. Nous avons tâché de faire comprendre à quel point ce fardeau accru de \$1,300 est injuste et déraisonnable. De concert avec mes collègues, j'ai exposé de façon détaillée comment nous en étions arrivés à ce chiffre de \$1,300. En mon absence de la Chambre vendredi dernier, le ministre a contesté nos chiffres. Il a dit qu'ils étaient erronés. A mon retour lundi, je lui ai communiqué un autre état détaillé. Comme je n'avais reçu aucune réponse dans un délai de 24 heures, je lui ai adressé une note pour lui demander en quoi nous faisions erreur si nos chiffres étaient erronés. J'ai reçu la note que j'ai devant moi. Cette note a été suivie d'une conversation téléphonique avec le